

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 38



N°050

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 25 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MONTEIRO Miguel, EMEL Maryse, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Annie VACHER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie-Amélie ANQUETIL

Madame Nadège NIFEUR

Madame Fatima YAOU

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Jérôme LEGENDRE

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Yasmina BAZIZ

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Pierre SACK

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Damien BIDAL

Madame Patricia LOE

Madame Marie-Pascale REMY

Monsieur Marc GUERRIEN

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : LEROY Franck

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : Abrogation de la délibération n°039 du 20 juillet 2020 et élection des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1414-2 et L.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°39 du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020 portant élection des représentants au Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour des membres de la CAO, consécutive à la nouvelle répartition des groupes des membres du Conseil municipal ;

Considérant l'ancienne liste à mettre à jour :

Titulaires :

Madame Christiane Descamps ; Monsieur Massinissa Hocine ; Madame Yasmina Baziz ; Monsieur Cédric Schroeder ; Monsieur Pierre-Yves Nauleau.

Suppléants :

Monsieur Alain Descamps ; Madame Kourtoum Sackho ; Madame Annie Vacher ; Madame Elisabete Goncalves-Peixoto ; Monsieur Anthony Daguet

Considérant les candidatures proposées en séance de Conseil municipal ;

Considérant que pour permettre un bon fonctionnement de la C.A.O., il est proposé de procéder au renouvellement de ses membres ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Adoption à la majorité par 38 pour , 5 se sont abstenus(Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Zishan BUTT, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 7 ne prennent pas part au vote(Samuel MARTIN, Christiane DESCAMPS, Alain DESCAMPS, Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE, Jean-Jacques KARMAN, Soizig NEDELEC)

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°39 en date du 20 juillet 2020.

DECIDE A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER par vote à bulletin secret pour modifier la composition des instances citées ci-dessus.

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la C.A.O.

PREND CONNAISSANCE des listes de candidatures présentées en annexe.

ELIT les dix membres ci-dessus.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 05/06/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230525-lmc131097A-DE-1-1

Publiée le : 05/06/23

Certifiée exécutoire : 05/06/23

Le Maire,

Karine FRANCKET



Titulaires :

- Madame Christiane Descamps
- Monsieur Jean-Paul Gilly
- Madame Yasmina Baziz
- Monsieur Cédric Schroeder
- Monsieur Pierre-Yves Nauleau.

Suppléants :

- Monsieur Alain Descamps
- Madame Kourtoum Sackho
- Madame Annie Vacher
- Monsieur Gilbert Faucheux
- Monsieur Anthony Daguet